



Nos Conditions Générales de Vente

Validité de notre offre de formation

Le présent catalogue engage ASAPP Consulting sur la définition de ses interventions, les compétences de ses consultants et le budget.

Notre proposition commerciale est valable pendant un mois, à compter de la date d'envoi.

La proposition signée et retournée à ASAPP Consulting avant le début de la prestation par le client engage celui-ci à régler l'ensemble de la mission commandée dans le respect des conditions de facturation et de paiement.

Aspects budgétaires

Les honoraires d'intervention sont définis dans le catalogue joint.

Frais de mission et de documentation

Les frais de déplacement, d'hébergement et de logistique engagés dans le cadre de la formation par le Cabinet ASAPP Consulting sont intégrés dans nos tarifs sauf pour les interventions en dehors de la région parisienne.

Débit ou abandon

En cas de débit par le client à moins de 7 jours francs avant le début de l'action de formation, ou abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, ASAPP Consulting remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action (article L920-9 du code du travail).

Conditions de facturation et de paiement

- Le paiement s'effectue à 30 jours net date de facture.
- La TVA, au taux en vigueur, est applicable à l'ensemble de nos honoraires et frais.
- Tout paiement non conforme aux conditions générales de vente pourra faire l'objet d'une pénalité pour retard de paiement, égale à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur (Loi de modernisation de l'économie 2008-776 du 04/08/08).
- Clause de confidentialité : ASAPP Consulting et ses partenaires s'engage à respecter la plus grande confidentialité sur les détails de la mission menée chez le client et notamment vis à vis des informations recueillies lors des phases de préparation et de réalisation de la formation.
- Le client autorise ASAPP Consulting à faire mention auprès de tiers de la mission à titre de référence sans jamais rentrer dans le détail de la prestation effectuée.

Attribution de compétence, loi applicable

- Tout différend quant à l'interprétation du présent contrat sera, dans toute la mesure du possible, réglé à l'amiable. Sinon, il demeurera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre.
- Nos contrats relèvent intégralement de la loi française, notamment quant à leur interprétation, à leur exécution et aux litiges auxquels ils pourraient donner lieu.